



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2025**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq

Le : 13 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de STE-FOY-L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élu : Gérard VULPAS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2025.

Compte rendu affiché le : 21 mars 2025.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON  
L. BROSSARD / D. BERTHOLON / P. SECKINGER / F. VENET  
O. VIALON / M. DUPUY / G. VULPAS / R. JOASSARD / S. COURT.

Absentes excusées : C. LOZANO (pouvoir donné à Karine BERGER)  
A. BORRA / D. PINEL.

---

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 13 mars 2025 à dix-neuf heures et trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.*

*Madame le Maire excuse l'absence de Célia LOZANO qui lui a donné pouvoir, d'Alexandra BORRA et de Dorothée PINEL.*

*Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Gérard VULPAS se propose d'être secrétaire.*

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 6 février 2025.*

**CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE :**

*Madame le Maire précise qu'un agent est actuellement sur le grade de rédacteur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018 après avoir réussi son concours. Compte tenu de son ancienneté, cet agent doit être nommé sur le grade de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe, ainsi que le prévoit les modalités de réussite de ce concours.*

*Madame le Maire propose de créer le poste et de nommer l'agent sur ce poste dès le 1<sup>er</sup> mars 2025.*

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la création du poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe.*

### RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR LE PERISCOLAIRE :

*Madame le Maire précise que pour les besoins du service et pour remplacer des agents placés en congé de maladie, nous avons besoin de recruter :*

- *Un agent de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h pour assurer la surveillance de la garderie le matin à l'école publique Simone Veil, pour assurer l'accompagnement des élèves à la cantine Sainte Marie, la surveillance des élèves dans la cour de l'école Maternelle et puis assurer la garderie du soir.*

*Ce contrat pourrait être établi à compter du 2 avril jusqu'au 4 juillet 2025 à l'exception de la semaine du 14 au 18 avril 2025. Un 2<sup>ème</sup> contrat sera nécessaire pour remplacer cet agent pour cette période.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur l'ensemble des recrutements des agents contractuels.*

### DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ET AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL :

*Madame le Maire rappelle que l'Etat nous avait aidé à hauteur de 408 980 € pour la réhabilitation énergétique et la rénovation de l'école publique Simone Veil. Les travaux n'ayant pas encore commencé, Madame le Maire suggère de solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour ce projet.*

*Les travaux de rafraîchissement sont estimés à 443 500 € HT et la rénovation énergétique à 731 800 € HT.*

*Une demande de subvention à hauteur de 20 % sera déposée auprès de la Région et à hauteur de 25% auprès du Département.*

*Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.*

### AUTORISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'OGEC :

*Madame le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec la Présidente de l'OGEC pour faire le point sur la convention de prise en charge des frais de fonctionnement de l'école Sainte Marie qui doit être renouvelée chaque année.*

*Cette convention a pour but de prendre en charge la rémunération du personnel ASEM et Agents d'entretien. Un budget prévisionnel a été fait par l'OGEC. La Commune propose de verser la somme de 40 000 €/an. Cette somme sera versée en une seule fois.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Directrice de l'école Sainte Marie et la Présidente de l'OGEC.*

SUBVENTION A L'OGEC :

*Madame le Maire précise qu'après examen du budget prévisionnel présenté par la Présidente de l'OGEC, la Commune décide de verser comme l'an passé la somme de 40 000 €/an. Cette subvention permet à l'OGEC de maintenir son personnel recruté.*

*Madame le Maire rappelle que les enfants de l'école maternelle publique bénéficient de la cantine et prennent donc leur repas tous les midis à l'école Sainte Marie.*

*Madame le Maire propose de leur verser la somme de 40 000 € en une seule fois.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.*

AUTORISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF SEQUOIA :

*Madame le Maire informe que le dispositif SEQUOIA est un programme national visant à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics en France. Il est coordonné par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et s'inscrit dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).*

*Dans le Département du Rhône, une convention a été signée regroupant sept EPCI, l'ALTE, le SYDER et la FNCRR afin d'apporter des financements liés aux actions d'efficacité énergétique sur les bâtiments des Collectivités Locales. La convention stipule que la CCMDL perçoit les aides pour le compte de ses communes membres avant de les reverser aux bénéficiaires.*

*Aussi, une nouvelle convention est mise en place pour procéder au reversement des aides.*

*Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention.*

AUTORISATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA MUTUELLE PETITE ENFANCE POUR L'ORGANISATION DES TEMPS COLLECTIFS ET LE PRET D'UNE SALLE COMMUNALE :

*Madame le Maire informe que la Mairie met à disposition depuis de nombreuses années à la Mutuelle Petite Enfance un local communal pour l'organisation de temps collectifs des assistantes maternelles.*

*Afin de régulariser cette situation, il est proposé de signer une convention avec la Mutuelle Petite Enfance pour le prêt de cette salle communale.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention.*

## PARTICIPATION AUX CHARGES DEFINITIVES DU SIEMLY POUR 2025 :

*Madame le Maire informe que la participation 2025 aux charges définitives dues au SIEMLY s'élève finalement à la somme de 4 115.95 €. Les charges provisoires votées en Conseil Municipal le 14 novembre 2024 s'élevaient à 4 112.82 €.*

*Madame le Maire propose de fiscaliser cette dépense en totalité.*

*Le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de fiscaliser cette dépense à l'unanimité des présents.*

## QUESTIONS DIVERSES :

- Prêt de voiture à l'agent et/ou aux bénévoles de la bibliothèque : Madame le Maire expose que l'Adjoint du Patrimoine se rend à la médiathèque départementale ou à la CCMDL avec sa voiture personnelle. Pour information, ses frais kilométriques sont régulièrement remboursés à l'agent par la Collectivité.  
*De plus, elle souhaite motiver les bénévoles en leur proposant des formations et elle demande si la Commune peut prendre en charge les déplacements. Un des véhicules du service technique pourrait être utilisé pour les déplacements uniquement de l'agent mais pas des bénévoles. Au final, le partage de ce véhicule s'avèrerait plutôt contraignant. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour le prêt de voiture et pour le remboursement des frais de déplacement des bénévoles.*
- Frelons asiatiques : Georges BUFFARD a suivi une formation sur le frelon asiatique faite par deux apiculteurs. La CCMDL fournit les pièges à frelons aux Communes. Cinq pièges seront installés sur la Commune dans les prochains jours. Philippe SECKINGER explique les bienfaits de ces pièges. Une reine peut donner naissance à environ 4500 à 6000 frelons.
- Remerciements :
  - Madame le Maire fait part des remerciements de l'école maternelle pour l'achat de draps et le renouvellement de deux ordinateurs.
  - Janine QUINAUDON informe que Monsieur SEON, Professeur des Ecoles, a remercié pour la subvention accordée pour le voyage découverte.
- Etude photovoltaïque : Madame le Maire précise qu'une étude de potentiel photovoltaïque a été faite sur notre Commune par le Parc Eco Habitat. La personne viendra présenter son étude lors du Conseil Municipal du 17 avril 2025.
- Soirée CEPOS : Madame le Maire informe qu'une soirée CEPOS à Chevrières aura lieu le 9 avril. Cette rencontre est organisée par le Parc Eco Habitat. Des projets vertueux en matière écologique sont présentés toutes les 10 minutes en commentant les points positifs et négatifs.

- 21 mars 2025 : L'Assemblée Générale des 4 Cantons aura lieu le vendredi 21 mars 2025.
- Compagnie Wanubida : Madame le Maire informe qu'une demande de spectacle est proposée par la Compagnie Wanubida à la Toussaint sur notre Commune.
- Madame le Maire fait part des remerciements de deux familles suite au décès d'un proche.
- Robert JOASSARD informe que suite à la collecte de sang organisée le 4 février 2025, il y a eu 53 dons dont 3 nouveaux.
- Prochain Conseil Municipal pour le vote du budget : 27 mars 2025 à 18h30.

*La séance est levée à 20h30.*

*Fait à Sainte-Foy-l'Argentière,*

*Le 20 mars 2025,*

*Le Maire,  
Karine BERGER*

